

AVIS votés lors du CHSCTREA des Pays de la Loire du 13 octobre 2022

Avis n°1 : suite et suivi des avis du CHSCTREA

Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande qu'un suivi soit fait des avis qu'il émet et qui sont transmis au CHSCTM. Ces avis doivent être étudiés en CHSCTM et un retour des réponses doit être fait au **CHSCTREA des Pays de la Loire**.

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°2 : situation au LPA du Grand Blottereau

Le CHSCTREA des Pays de la Loire rappelle les nombreuses alertes sur la situation du LPA du Grand Blottereau depuis la fusion, il y a 8 ans. Les conditions d'exercice se dégradent continuellement tant sur le plan immobilier que matériel. L'accueil des jeunes, à besoins particuliers avec des situations de handicap de plus en plus sévères, plonge les équipes éducatives et pédagogiques dans le désarroi et la souffrance au travail. Le CHSCTREA exige que chaque organisme de tutelle engage un réel dispositif d'appui et de soutien à la hauteur des enjeux et du mal-être au travail dénoncé. La situation réclame une réaction immédiate et complète dans un calendrier d'urgence absolue.

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°3 : Outil Fregata

Depuis sa mise en production, le sentiment qui domine pour nos collègues administratifs chargés de son utilisation est que ce logiciel n'est pas abouti et que la charge machine dimensionnée pour une utilisation correcte de l'outil n'est pas adaptée aux besoins des utilisateurs finaux mais aussi aux demandes et au cadre fixé par la DGER. Par ailleurs, le problème FREGATA s'étend de manière catastrophique, avec notamment le module de facturation "OGAPI". À ce jour, les agents commencent à angoisser sur la mise en œuvre de la première facturation des pensions du 1er trimestre, alors que déjà la charge de travail qui repose sur leurs épaules est énorme. Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande donc que les enquêtes en cours soient prolongées de plusieurs jours mais aussi qu'une solution pérenne soit trouvée pour que l'utilisation de FREGATA ne soit plus synonyme de souffrance pour les agents de la filière administrative en particulier.

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°4 : situation des personnels ATLS et de Direction

Le CHSCTREA des Pays de la Loire constate, à cette rentrée 2022, un fonctionnement en mode dégradé qui s'impose aux équipes des services administratifs (ATLS) et aux équipes de direction compte tenu d'une surcharge de travail. Les effets, sur les personnels, de cette situation sont importants tant sur le plan humain : mal-être au travail et épuisement professionnel, que sur le plan professionnel, tel que le dysfonctionnement des EDT et les missions non assurées (travail empêché). Pour faire face à ce contexte de dégradations et de surcharges de travail, le CHSCTREA réclame des moyens supplémentaires pour l'ensemble des services ainsi qu'un plan de formation adapté pour les personnels de direction en charge des EDT et des fiches de services.

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°5 : Signalements et utilisation des registres SST dans les EPL

Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande à ce qu'une tenue régulière et visible des registres SST soit mise en place dans chaque EPL. Conformément aux préconisations de l'Inspecteur ISST, du CHSCTREA des PDL, un ordre du jour type doit être suivi dans chaque COHS d'établissement. Dans cet ordre du jour, une étude systématique des registres SST doit être réalisée.

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°6 : Etude d'impact de la réforme de la voie professionnelle sur les personnels des lycées agricoles publics

Face aux évolutions structurelles non négociables (hausse du nombre de périodes de formation en milieu professionnel, fin des grilles horaires...) de la réforme de la Voie professionnelle, confirmées par la directrice-adjointe du cabinet de Madame GRANDJEAN, le CHSCTREA des Pays de la Loire demande que soit présenté au CHSCT compétent - avant toute application de ladite réforme -, une étude d'impact prévisionnel[le] de la restructuration sur l'emploi, les compétences, les organisations, la santé et les conditions travail, conformément à l'article 3 du décret 2019-1441. Cette étude devra être complétée par des mesures d'accompagnement pour chaque agent.e concerné.e, ainsi que les moyens prévus pour leur mise en œuvre, explicitées dans l'article 4 de ce même décret.

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°7 : dégradation de l'état psychologique d'une partie des apprenants

Le CHSCTREA des Pays de la Loire constate, pour cette rentrée 2022, dans les établissements agricoles publics ligériens, une dégradation de l'état psychologique d'une partie des apprenants. La multiplication des situations impose une surcharge de travail pour les équipes pédagogiques, les services infirmerie et les professeurs principaux en charge de la coordination. Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande qu'un état des lieux de cette situation soit réalisée et réclame une augmentation des moyens pour faire face à ce contexte qui s'ajoute à des situations d'inclusion, elles aussi toujours croissantes (élèves en situation de handicap, élèves à besoins particulier).

Nombre de voix : 7 (unanimité)

Avis n°8 : Situation énergétique

Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande à ce que les directions des établissements, la DRAAF des Pays de la Loire prennent leurs responsabilités en alertant le Conseil Régional et leur demandant expressément des travaux de réfections énergétiques dans les établissements, sachant que beaucoup d'entre eux sont des passoires thermiques et qu'il est inadmissible de travailler dans ces conditions. Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande de faire, dès à présent, le nécessaire pour que les températures dans les bâtiments soient acceptables pour l'ensemble des usagers et ce à toute période. Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande aussi que l'État active un dispositif de soutien aux régions sur les questions énergétiques.

Nombre de voix : 7 (unanimité)